



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allergies

Question écrite n° 132636

### Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les moyens mis en oeuvre pour lutter contre l'ambrosie. Cette plante invasive et hautement allergène représente un réel danger sanitaire. Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années pour tenter d'enrayer le phénomène comme, par exemple, l'inscription de l'ambrosie au plan national santé environnement 2 (PNSE2) ou encore la création de l'observatoire de l'ambrosie. Malgré cela, aucune politique de lutte concrète et globale n'a été mise en oeuvre. L'ambrosie poursuit donc son extension et se manifeste violemment auprès des populations avec des allergies respiratoires graves. En Rhône-Alpes, l'envahissement de l'ambrosie a un coût : plus de 10 millions d'euros sont dépensés chaque année en remboursements de soins et d'arrêts maladies par les différentes caisses d'assurances maladies de la région. À ce jour, il n'existe aucun moyen de vérifier sérieusement l'efficacité des actions mises en place auprès des populations à protéger. Les indicateurs techniques qui ont été définis ne permettent de mesurer ni la destruction de l'ambrosie, ni la réduction de la densité de pollen d'ambrosie dans l'air. Pourtant des outils de mesure existent et ont été mis en place notamment par le RNSA (réseau national de surveillance aérobiologique) depuis plus de vingt ans. La satisfaction de résultats techniques partiels ne doit pas masquer l'objectif majeur qui est de venir en aide aux personnes allergiques. Celles-ci sont en effet handicapées dans leur vie quotidienne par les effets de l'ambrosie. Seule la diminution de la quantité de pollen d'ambrosie libéré dans l'air peut les soulager. Par ailleurs, les agriculteurs qui sont les premiers concernés par l'ambrosie doivent pouvoir accéder à des moyens efficaces pour gérer cette super mauvaise herbe, ce qui n'est pas toujours le cas. Elle lui demande quels moyens le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour, d'une part, mesurer l'efficacité réelle de la lutte contre l'ambrosie auprès des populations touchées, par exemple en utilisant les outils existants de comptage du pollen d'ambrosie et, d'autre part, en apportant un soutien aux agriculteurs dans les zones touchées par l'ambrosie (Rhône-Alpes, Poitou-Charentes...).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Fioraso](#)

**Circonscription :** Isère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132636

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 2012, page 4014

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)